

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENTN^{os} 1141 à 1150présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement demandent la suppression de cet alinéa en raison de la contradiction manifeste qu'il entretient avec les articles 8 et 9 de la convention 158 de l'OIT, et du bouleversement de la hiérarchie des normes qu'il porte.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	1141	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	1142	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	1143	de	M.	François ASENSI
Adt n°	1144	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	1145	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	1146	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	1147	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	1148	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	1149	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	1150	de	M.	André CHASSAIGNE